



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Appel aux renforts en personnel soignant non soignant pour les institutions d'hébergement et d'accompagnement

Pour renforcer temporairement les équipes de soins ainsi que pour répondre aux besoins en personnel actif dans les domaines de l'hôtellerie, l'intendance, la cuisine, la logistique, l'administration ou l'animation des institutions d'hébergement et d'accompagnement, le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) et la Croix-Rouge vaudoise font appel à la population vaudoise. Celles et ceux qui souhaitent apporter leur aide sont invités à s'inscrire sur le site www.croixrougevaudoise.ch à partir d'aujourd'hui à 14h00. Il s'agit d'un engagement temporaire rémunéré.

La situation actuelle de la pandémie de Covid-19 dans le canton de Vaud met à nouveau une pression importante sur les équipes des institutions d'hébergement et d'accompagnement. Afin de continuer à assurer une prise en charge de qualité des résidents en établissement médico-social (EMS), établissement socio-éducatif (ESE) et établissement psychosocial médicalisé (EPSM), le DSAS et la Croix-Rouge vaudoise lancent conjointement un appel à la solidarité. Ils souhaitent renforcer temporairement les équipes soignantes et non soignantes actives au quotidien sur le terrain.

Comment apporter son aide

Les personnes en emploi partiel, retraitées ou indépendantes ainsi que les étudiantes et étudiants qui sont disponibles pour une mission ponctuelle ou d'une durée déterminée peuvent s'inscrire auprès de la Croix-Rouge vaudoise sur www.croixrougevaudoise.ch à partir d'aujourd'hui à 14h00. Le formulaire « domaines des soins » s'adresse aux personnes professionnelles de la santé ou étudiants dans le domaine de la santé prêts à soutenir les équipes de soins communautaires. Le formulaire « autres domaines » s'adresse aux volontaires en aide administrative / hôtellerie / intendance / cuisine / logistique et technique / animation ou accompagnement en institution d'hébergement et d'accompagnement.

Si le choix de domaine d'intervention et les disponibilités de la personne volontaire permettent de répondre à un besoin exprimé par les institutions en question, la personne sera contactée par la Centrale Renfort Santé de la Croix-Rouge vaudoise.

Les prestations non soignantes effectuées dans le cadre de cet appel à volontaires

seront rétribuées selon un tarif horaire unique, de base et forfaitaire de 33 francs toutes charges comprises. Les prestations des personnels soignants seront rétribuées selon les tarifs et conditions spécifiques établies dans le cadre de cet appel aux renforts.

Avec cette mesure, le DSAS entend assurer des soins et un accompagnement de qualité aux personnes hébergées par ces institutions.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 17 décembre 2021

RENSEIGNEMENTS

DSAS, Fabrice Ghelfi, directeur général, Direction générale de la cohésion sociale,

021 316 51 44

Daniel Drainville, Directeur de la Croix Rouge Vaudoise,

021 340 00 90